Un protocole d'évaluation applicative des terminologies bilingues destinées à la traduction spécialisée

Estelle Delpech*,**

*Lingua et Machina c/o Inria Rocquencourt BP 105 Le Chesnay Cedex 78153 ed(a)lingua-et-machina.com **Université de Nantes - LINA UMR 6241 2, rue de la Houssinière BP 92208 44322 NANTES CEDEX 3 estelle.delpech(a)univ-nantes.fr

Résumé. Cet article argumente en faveur d'une évaluation applicative des terminologies bilingues et propose un protocole d'évaluation pour ce type de terminologies . Le protocole est appliqué aux terminologies issues de corpus comparables et l'application envisagée est la traduction humaine spécialisée. Le protocole consiste à faire traduire des textes spécialisés dans différentes situations de traduction : sans ressource spécialisée, avec une terminologie issue d'un corpus comparable, à l'aide d'Internet. La qualité des éléments traduits via ces ressources est ensuite comparée, ce qui permet de déterminer la valeur ajoutée des terminologies bilingues dans le cadre d'une tâche de traduction spécialisée.

1 Introduction

L'évaluation est une étape cruciale dans le développement des outils de traitement automatique des langues : elle permet de rendre compte de la qualité des outils, en signale les limites, met en lumière les progrès accomplis et dégage de futures pistes de recherche.

En ce qui concerne l'évaluation des terminologies, Nazarenko et al. (2009) montrent que les terminologies sont des objets complexes et que leur évaluation peut être assez laborieuse. Ces auteurs distinguent trois modes d'évaluation :

Comparaison à une référence : les sorties du système sont comparées à une terminologie de référence. On calcule une mesure indiquant l'adéquation entre la référence et les sorties du système.

Évaluation de l'interaction: on compare les sorties du systèmes avant et après validation par un utilisateur, ce qui permet de déterminer un coût de post-édition.

Évaluation applicative : on compare les résultats d'une application avec et sans la ressource terminologique. Les critères et le protocole d'évaluation dépendent de l'application considérée.